Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD-PAS-DE-CALAIS
SERVICE RESSOURCES HUMAINES
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689
59033 LILLE CEDEX

Affaire suivie par Valérie FOURNIER et Françoise PATYN
valérie.fournier1@dgfip.finances.gouv.fr
francoise.patyn@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 03 20 62 81 18 ☎ 03 20 62 40 18

Lille, le 11 avril 2013

Le Directeur Régional
des Finances publiques

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Objet : Filière gestion publique – mouvement local de mutation des agents B et C au 1er septembre 2013.

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation **des agents B et C issus de la filière gestion publique** qui souhaitent bénéficier d'une mobilité géographique et/ou fonctionnelle à effet du 1er septembre 2013, et de préciser les modalités de traitement des demandes.

1) Organisation du mouvement

Le mouvement du 1er septembre 2013 sera élaboré sur la base prévisionnelle des effectifs projetés au 31 décembre 2013, soit la prise en compte 3 mois de vacances supplémentaires, par rapport à la pratique antérieure.

Cette mesure exceptionnelle découle de la mise en place dès 2014 des règles de mutation unifiées pour les agents de catégorie B et C des finances publiques. A cet effet, **les mouvements des agents B et C des agents issus de la filière gestion publique du 1er avril 2014 ne sera pas organisé.**

2) Dépôt des demandes

Par souci de simplification, l'ensemble des demandes prises en compte pour le mouvement local du 1er avril 2013 et non satisfaites seront reconduites tacitement pour le mouvement local du 1er septembre 2013.

3) Modalités de rédaction des demandes

Les demandes seront établies sur l'imprimé joint en annexe 1 en précisant la nature de la demande (initiale, modificative ou demande d'annulation).

Sont concernés par une demande initiale :

- Les agents C promus contrôleurs des finances publiques en 2013 par liste d'aptitude ou par concours interne spécial

Ces agents continuent de bénéficier du droit de retour au département en 2013, mais doivent participer obligatoirement au mouvement local du 1er septembre 2013 afin d'obtenir un poste de catégorie B.

Leur demande devra être suffisamment large afin d'éviter une affectation par défaut sur une vacance d'emploi. La liste des postes demandés par ordre de préférence, sera jointe à l'annexe 1.

Tout refus d'affectation entraînera la perte de la promotion.

- Les agents B et C qui n'ont pas participé au mouvement local du 1er avril 2013 et qui souhaitent participer au mouvement du 1er septembre 2013.

Sont concernés par une demande modificative :

Les agents B et C qui ont participé au mouvement local du 1er avril 2013 sans obtenir satisfaction, qui souhaitent modifier leur demande (ajouts et/ou suppression de vœux).

Sont concernés par une demande d'annulation

Les agents B et C qui ont participé au mouvement local du 1er avril 2013, sans obtenir satisfaction et qui ne souhaitent pas maintenir leur demande.

4) Modalités d'affectation

L'annexe 2 décrit l'ensemble des affectations locales de la DRFIP Nord

Attention appelée sur les affectations en « Direction »:

Les agents qui souhaitent rejoindre les services de la Direction sont amenés à formuler le vœu « Direction », en précisant et en classant les services qu'ils souhaitent rejoindre par ordre de préférence.

En l'absence de précisions portées, la demande sera étudiée au regard de l'ensemble des services de Direction.

Les services de direction qui peuvent être demandés figure en annexe 3. Il s'agit d'une **liste exhaustive**

5) Calendrier

L'annexe 1 devra être transmise par la voie hiérarchique au service des Ressources humaines « pôle gestion des carrières » pour **le 31 mai 2013**, délai de rigueur.

La CAPL des agents B est prévue le vendredi 5 juillet 2013.

La CAPL des agents C est prévue le vendredi 12 juillet 2013.

6) Ordre de priorité des demandes

Les nouvelles règles de gestion des agents de la DGFIP ont retenu comme principe que les vœux exprimés dans les demandes de mutation seront classés sur la base de l'ancienneté administrative des agents.

Toutefois, ces nouvelles modalités de classement n'entreront en vigueur que progressivement afin de préserver les droits acquis par les agents B et C qui ont formulé des demandes classées selon l'ancienneté de la demande.

Au titre de l'année 2013, une gestion différenciée sera effectuée entre :

- d'une part les vœux classés à l'ancienneté de la demande (vœux enregistrés en temps utile pour la confection du mouvement local du 1er septembre 2011, soit exprimés avant le 1er juillet 2011 inclus) **dont l'examen précédera celui des nouvelles demandes classées à l'ancienneté administrative** ;
- d'autre part les nouveaux vœux formulés pour le cycle de mutation 2013 qui seront classés à l'ancienneté administrative.

L'ancienneté administrative sera appréciée au 1er septembre 2012 par le grade – échelon - ancienneté dans l'échelon.

Le service de gestion des carrières et les conseillers RH se tiennent à la disposition des agents pour toute question relative à ce mouvement de mutation local.

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité. Elle sera diffusée dès demain sur le site Ulysse Nord.

Votre correspondant : Marie-Pascale BLONDEL – Tél : 03.20.62.40.91

Par Procuration

Gilles ROCHE
Administrateur général des Finances Publiques

Annexe 1

DRFIP NORD

Mouvement local de mutation à équivalence de grade catégorie B et C filière gestion publique

Au 1er septembre 2013

Demande initiale ☐ **Demande modificative** ☐ **Demande d'annulation** ☐

NOM USUEL - Prénom : ..... NOM DE NAISSANCE : .....

GRADE - Echelon : .....

Poste actuel: ..... Date d'installation : .....

Quotité de temps de travail : .....

Situation de famille : .....

Nombre et âge des enfants à charge au moment de la demande : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Confirmation des desiderata enregistrés avant le 1er juillet 2011

(Ces vœux seront traités à l'ancienneté de la demande)

- 1 .....

- 2 .....

- 3 .....

- 4 .....

- 5 .....

…

Structures sollicitées et classées par ordre de préférence dans le cadre du présent mouvement

Structures sollicitées et classées par ordre de préférence dans le cadre du présent mouvement

(Ces vœux seront traités à l'ancienneté administrative ; ne pas reprendre les vœux de la rubrique précédente)

- 1 .....

- 2 .....

- 3 .....

- 4 .....

- 5 .....

…

VISA du Chef direct : A ..... le .....

Signature de l'agent

ANNEXE 2

Liste des affectations locales de la DRFIP Nord

ARRONDISSEMENT DE LILLE

- Direction
- Trésorerie Annoeullin
- Trésorerie Armentières
- Trésorerie Fournes en Weppes
- Trésorerie Halluin
- Trésorerie La Bassée
- Trésorerie La Madeleine
- Trésorerie Lambersart
- Trésorerie Lannoy
- Trésorerie Lille Amendes
- Trésorerie Lille Communauté Urbaine
- Trésorerie Lille CHU
- Trésorerie Lille Municipale
- Trésorerie Loos les Weppes
- Trésorerie Marcq-en-Baroeul
- Pairie Départementale
- Paierie Régionale
- Trésorerie Phalempin
- Trésorerie Pont à Marcq
- Trésorerie Quesnoy sur Deule
- Trésorerie Ronchin
- Trésorerie Roubaix CH
- Trésorerie Roubaix Municipale
- Trésorerie Saint André
- Trésorerie Seclin
- Trésorerie Templeuve
- Trésorerie Tourcoing CH
- Trésorerie Tourcoing Municipale
- Trésorerie Villeneuve d'Ascq
- Trésorerie Wasquehal
- Trésorerie Wattignies
- Trésorerie Wattrelos
- SIP Armentières
- SIP Grand Lille Est
- SIP Lille Haubourdin
- SIP Lille Nord
- SIP Lille Ouest
- SIP Lille-Seclin
- SIP Roubaix Nord
- SIP Roubaix Sud
- SIP Tourcoing Nord
- SIP Tourcoing Sud
- Pôle de Recouvrement Spécialisé

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

- Recette des Finances
- Trésorerie Aniche
- Trésorerie Arleux
- Trésorerie Avesnes les Aubert
- Trésorerie Cambrai banlieue est
- Trésorerie Cambrai Municipale
- Trésorerie Caudry
- Trésorerie Clary
- Trésorerie Cuincy
- Trésorerie Douai Municipale
- Trésorerie Le Cateau Catillon
- Trésorerie Marchiennes
- Trésorerie Masnieres
- Trésorerie Orchies
- Trésorerie Sin Le Noble
- Trésorerie Solesmes
- Trésorerie Somain
- Trésorerie Wormhout
- SIP Cambrai
- SIP Douai

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

- Recette des Finances
- Trésorerie Bailleul
- Trésorerie Bergues
- Trésorerie Bourbourg
- Trésorerie Cassel
- Trésorerie Coudekerque
- Trésorerie Dunkerque CH
- Trésorerie Dunkerque Municipale
- Trésorerie Gravelines
- Trésorerie Hazebrouck
- Trésorerie Hondschoote
- Trésorerie Merville
- Trésorerie St Pol sur mer
- Trésorerie Steenvoorde
- SIP Dunkerque
- SIP Hazebrouck

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

- Recette des Finances
- Trésorerie Anzin
- Trésorerie Avesnes sur Helpe
- Trésorerie Bavay
- Trésorerie Berlaimont
- Trésorerie Bouchain
- Trésorerie Condé sur Escaut
- Trésorerie Denain Municipale
- Trésorerie Douchy les mines
- Trésorerie Fourmies
- Trésorerie Hautmont
- Trésorerie Jeumont
- Trésorerie Le Quesnoy
- Trésorerie Marly
- Trésorerie Maubeuge Municipale
- Trésorerie Maubeuge SPL
- Trésorerie Raismes
- Trésorerie St Amand les eaux
- Trésorerie Solre le château
- Trésorerie Trélon
- Trésorerie Trith St Léger
- Trésorerie Valenciennes
- Trésorerie Valenciennes CH

- SIP Avesnes sur Helpe
- SIP Denain
- SIP Le Quesnoy
- SIP Maubeuge
- SIP Valenciennes La Rhonelle
- SIP Valenciennes Val de Scarpe

ANNEXE 3 :

Liste des services de Direction au titre des mutations de 2013:

- Cabinet et communication
- Mission départementale d'audit
- Contrôle budgétaire régional
- Cellule Qualité Comptable
- Echelon départemental de renfort (zones, Dunkerque, Douai Lille et Valenciennes)
- Echelon de renfort en résidence (Dunkerque, Douai, Lille et Valenciennes)

Pôle gestion fiscale :

- Division des particuliers
- CPS
- CPS relais
- Division Contrôle fiscal des professionnels (contrôle de la redevance)

Pôle gestion publique :

- Division des collectivités locales
- Division de l'Action et de l'Expertise économique
- Division Dépenses de l'Etat
- Division Opérateurs de l'Etat
- Division Domaine
- Centre d'encaissement (y compris Service de Traitement des Chèques)
- Recettes non-fiscales – Produits divers
- Centre de gestion des retraites

Pôle pilotage et ressources :

- Division des Ressources humaines
- Division Budget, logistique, informatique
- Division Immobilier
- Division Formation
- Division Stratégie, Contrôle de gestion, qualité de service